

**31^{ème} Session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'UEMOA
(CIP/UEMOA)**

Dakar, 05 mars 2013

**INTERVENTION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR CHEIKHE HADJIBOU SOUMARE
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA**

Monsieur le Président du Comité Interparlementaire,
Honorables Députés,

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer toute la fierté que j'éprouve en me retrouvant devant votre auguste Comité pour la présentation du Rapport annuel 2012, de la Commission sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union.

En cette occasion solennelle, permettez-moi de rendre un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et à tous ses pairs dont la noble vision rime avec engagement et fidélité pour les causes de l'intégration.

Qu'ils trouvent aussi ici l'expression renouvelée de notre profonde gratitude pour le soutien constant et précieux.

J'adresse également nos salutations les plus respectueuses à Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, le Sénégal qui, fidèle à sa légendaire « Teranga » nous accueille avec chaleur et générosité.

Nos remerciements s'adressent aussi, à vous, Président, aux Honorables Députés, anciens comme nouveaux pour votre foi, votre dévouement pour les idéaux de l'Union.

Au demeurant, c'est cette foi ardente en l'Union qui nous anime dans la conduite des activités de l'Union qui a évolué dans un contexte particulier.

En effet, l'environnement économique international a été marqué en 2012 par la persistance des incertitudes, avec une fragilité accrue des marchés financiers et des tensions ravivées sur l'endettement de certains pays avancés. Ce contexte a eu des effets dépressifs sur l'activité économique mondiale.

Toutefois, dans l'Union, la situation économique et financière s'est améliorée après une forte décélération en 2011 due à la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et à l'impact des mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné la baisse de la production agricole dans les Etats sahéliens.

En effet, en 2012, les économies de l'UEMOA ont commencé à bénéficier des retombées positives de la normalisation de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire et de la reprise plus rapide que prévue de l'activité dans ce pays, soutenue par l'accroissement des investissements dans les infrastructures.

C'est dans ce contexte général que la Commission s'est beaucoup investie dans des chantiers prioritaires pour notre Union. C'est notamment le cas pour le volet commercial.

Dans le cadre de la libéralisation des échanges intracommunautaires, la Commission a ainsi organisé, du 29 février au 02 mars 2012, à Abidjan, l'atelier de validation de l'étude portant sur l'amendement de l'article 8 du Protocole additionnel n°01/2009, modifiant le Protocole additionnel n° III/2001 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA.

Cette étude, initiée pour améliorer le cadre réglementaire relatif aux règles d'origine des produits de l'UEMOA, a donné lieu à des recommandations dont l'examen a permis de dégager un consensus sur la mise en place d'un comité de gestion des

règles d'origine, l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers, l'harmonisation des documents douaniers, le rejet d'une surtaxe ou d'une taxe de solidarité proposée par le Cabinet d'étude et l'évaluation du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR).

C'est dans le même esprit, qu'une attention toute particulière a été portée sur le Tarif Extérieur Commun. La Commission a participé à quatre (4) réunions de concertation avec la Commission de la CEDEAO, dans le cadre de la préparation du TEC de la CEDEAO et de l'offre d'accès au marché ouest-africain pour l'UE, prévue par l'APE en cours de négociation.

A ce propos, la Commission a poursuivi sa collaboration avec la Commission de la CEDEAO, en vue des négociations avec l'UE et de la préparation de l'offre d'accès au marché tenant compte du volet développement de l'APE. Les discussions avec l'UE ont permis d'enregistrer des avancées, notamment sur les règles d'origine, les mécanismes de financement des deux Commissions, les subventions agricoles européennes et le Programme APE pour le développement (PAPED). Toutefois, pour ce programme, des divergences persistent par rapport, entre autres, à la question de « l'additionnalité » des ressources de l'UE, au taux d'ouverture du marché de l'Afrique de l'Ouest à l'UE, ainsi qu'aux clauses de non-exécution et de la Nation la Plus Favorisée.

Enfin, la Commission a réalisé une étude en vue de la mise en place d'un programme régional de facilitation des échanges pour l'Union.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Vous connaissez l'importance stratégique de l'énergie et des télécommunications et TIC pour les Etats membres.

S'agissant de l'énergie, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD) a enregistré, au cours de l'année 2012, la poursuite de la réalisation du programme d'urgence, à travers plusieurs concertations entre la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD d'une part, et entre la Commission et les organisations régionales et internationales d'autre part, l'application de la feuille de

route du Programme Régional d'Economie d'Energie lancé en avril 2011 en présence des experts sectoriels des Etats membres. Les efforts ont été engagés également en faveur de l'amorçage de la deuxième phase de l'IREC, à travers le lancement des études majeures dans la perspective du mix-énergétique.

En ce qui concerne les Télécommunications et TIC, les actions réalisées ont porté essentiellement sur l'élaboration d'un modèle harmonisé de calcul des tarifs d'interconnexion des réseaux de télécommunications.

L'objectif de cette étude est de parvenir à une fixation de tarifs d'interconnexion homogènes orientés vers les coûts en vue de favoriser une accessibilité étendue des utilisateurs à tous les réseaux ainsi qu'une baisse sensible des coûts des communications. Le rapport d'étude de cette activité a fait l'objet d'un atelier de validation tenu, du 24 au 27 juillet 2012, à Niamey. Cette étude vient compléter celle relative à la mise en place du réseau unique de télécommunications mobiles (itinérance mobile régionale ou Roaming) qui permettra une baisse des coûts des communications pour les usagers lors de leurs déplacements au sein de l'espace communautaire.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Notre espace, zone agricole par excellence accorde une place de choix à la Filière Coton-Textile.

Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile (PAFICOT) est une déclinaison du Programme d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile dans les quatre pays de l'Initiative Sectorielle en faveur du coton (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad).

La Commission a organisé des ateliers de partage et d'échange d'informations scientifiques au profit des chercheurs sur le coton, des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) des pays du C4 et des ateliers de formation des responsables de l'Association des Producteurs de Coton Africains (AProCA) aux

techniques de négociations commerciales dans le domaine du coton. Dans le même cadre, la Commission a signé un contrat de prestation de services avec le Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (CERFITEX) de Ségou au Mali pour la formation de quarante-trois (43) acteurs de la filière coton des pays du C4 au classement automatique de la fibre et aux métiers du textile. Le premier module de formation s'est tenu du 03 au 07 septembre 2012.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Vous mesurez également le poids de trois secteurs clefs dans notre processus d'intégration à savoir la santé, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, et le genre.

S'agissant de la santé, la Commission s'est efforcée de renforcer la coopération entre les Etats membres. Elle a ainsi travaillé à la mise en œuvre effective de la réglementation pharmaceutique communautaire adoptée en 2010, notamment la conception de programmes destinés à accompagner les Autorités nationales de réglementation pharmaceutique pour leur permettre de garantir la mise en œuvre des textes communautaires. Des ateliers nationaux de sensibilisation sur les textes communautaires relatifs à la réglementation pharmaceutique ont été organisés dans tous les Etats membres et une mission de plaidoyer a été conduite par le Commissaire dans tous les Etats, en vue de sensibiliser et d'amener les Etats à transposer ces textes.

Sur instructions des Chefs d'Etats et de Gouvernement, lors de la dernière session de la Conférence, tenue à Lomé le 6 juin 2012, la Commission a élaboré une feuille de route sur le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA dans les Etats membres de l'UEMOA. La Commission s'attelle à trouver des financements, afin de contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA dans les Etats membres.

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur et la formation professionnelle, en réponse aux problèmes que rencontre le secteur, l'ambition de la Commission est de faire de l'enseignement supérieur, un facteur d'amélioration de la compétitivité de

l'Union à travers la disponibilité d'une offre régionale de formation et de recherche de qualité, conforme aux standards internationaux.

A cet effet, des efforts ont été entrepris par les institutions d'enseignement supérieur pour procéder à la réforme Licence Master Doctorat (LMD) à même de permettre l'adoption des standards de qualité et de pertinence de l'enseignement supérieur à l'image des autres régions du monde.

Quant au volet genre, la Commission a résolument engagé des initiatives de renforcement de l'entrepreneuriat féminin, le soutien aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes et de préparation d'une approche davantage centrée sur le genre, en exécution de la Recommandation N°03/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999 relative à la promotion et au renforcement du rôle de la femme, les efforts ont été orientés vers des actions de promotion féminine en matière de scolarisation des filles, d'autonomisation des femmes, de lutte contre les mutilations génitales féminines et les violences faites aux femmes, au profit des États membres.

Globalement, l'année a cependant été consacrée à la conduite d'une réflexion sur les orientations permettant de faire de la question du genre une préoccupation transversale dans l'élaboration des politiques et programmes de l'Union. Cette réflexion devrait déboucher à l'horizon 2013 sur des décisions importantes en la matière.

Du reste, toutes les actions de l'Union s'inscrivent dans une vision prospective en s'adossant au plan stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA. En effet, seize ans après la création de l'UEMOA, la Commission a souhaité faire un bilan de son activité et tirer les leçons qui préparent, pour les décennies à venir, une stratégie adaptée à un monde en mutation rapide. A cet effet, elle a mis en place, en octobre 2009, un Panel de Haut Niveau (PHN), regroupant des personnalités d'expérience, nanties d'une expertise avérée sur le plan politique et économique, en vue de tracer au-delà des limites du Traité constitutif de 1994, les options stratégiques à l'horizon 2020.

Dans le rapport qu'il a élaboré, après six rencontres, le PHN fait un bilan succinct de l'action de la Commission qui débouche sur une analyse des forces et faiblesses. Il

tire les conclusions pour les actions à venir et propose une vision à l'horizon 2020, dont la réalisation repose sur trois axes prioritaires d'action : culture et éducation ; technologie et innovation ; gouvernance. Le Panel dégage également des principes pour leur mise en œuvre, dans le respect de l'esprit de solidarité mutuelle qui anime l'Union. Enfin, le Panel propose une évolution possible de l'Union, ainsi que du rôle et des missions de la Commission.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, la 16^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat a instruit la Commission pour un approfondissement de la réflexion du Panel sous l'égide du Conseil des Ministres.

A cet effet un séminaire ministériel est prévu, à Abidjan, le 23 mars 2013.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Je voudrais, à ce stade, évoquer avec vous le financement des activités pour vous dire que les activités des Organes de l'Union sont financées par des ressources propres et des appuis de Partenaires Techniques et Financiers.

Le Budget modifié de l'Union adopté par le Conseil des Ministres, au titre de l'année 2012, s'est élevé à la somme de 152.457.279.446 FCFA, financé à hauteur de 69% par les ressources propres et 31% avec les appuis des partenaires au développement.

S'agissant du Prélèvement Communautaire de Solidarité, les Etats membres de l'UEMOA ont reversé, de janvier à octobre 2012, le PCS pour un montant total de 62 321 712 457 FCFA sur des prévisions annuelles de 66 400 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 93,86 % contre celui de 83,84% attendu.

Les performances ainsi enregistrées résultent des efforts consentis par les Etats membres et par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du respect, d'une part, des règles relatives aux opérations du PCS et, d'autre part, des orientations de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement du 23 décembre 2005.

Ces performances, Honorables Députés, sont donc à l'image de notre organisation qui inspire confiance et fait figure de modèle d'intégration économique en Afrique à travers, d'une part, ses réformes macroéconomiques, commerciales, financières, fiscales et la mise en œuvre de politiques sectorielles et, d'autre part, ses réalisations concrètes grâce au Programme Economique Régional.

La consolidation de cette image passe par l'efficacité de la gestion et de la gouvernance de l'Union, ainsi que l'appropriation et la visibilité des chantiers communautaires par les populations.

C'est le double défi qu'il faut désormais relever. Le programme d'activités des Organes de l'Union, pour 2013, s'inscrit dans cette dynamique et dans une logique de programmation triennale, conformément au Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2013-2015.

Ces activités entrent dans le canevas défini par le Plan stratégique dont la mise en œuvre démarre progressivement.

Elles s'inscrivent dans la poursuite de la construction du Marché commun, le renforcement de la performance organisationnelle, le renforcement des capacités des Etats membres pour la mise en œuvre des réformes communautaires, la consolidation de la sécurité et de la paix et le rayonnement de l'institution.

L'année 2013 marquera également la poursuite du programme « Visa unique », et l'accent sera mis sur la formation des personnels des représentations diplomatiques et des services de sécurité, à la gestion et à la délivrance de ce visa.

Le volet Energie connaîtra, Honorables Députés, une grande impulsion. En effet, la mise en œuvre de l'IREC, sera marquée par le démarrage des chantiers prévus dans le cadre de la résorption du déficit énergétique, la réforme du

secteur de l'électricité en vue de réaliser le mix énergétique à travers la promotion des énergies renouvelables (solaire notamment) et l'opérationnalisation (financement et réalisation) du Programme Régional d'Economie d'Energie (PREE).

Un accent particulier devra être mis sur l'exécution de la stratégie régionale de diffusion des Lampes à Basse Consommation (LBC), le financement par le FDE de la deuxième génération des projets du programme d'urgence au profit des Etats membres, la poursuite des actions en vue de la mise en place d'un système de planification énergétique intégrée et l'adoption du Programme d'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures.

Le volet Infrastructures figure également dans nos priorités. C'est ainsi que les actions seront orientées vers la poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures de transport inscrits au PACITR et au PER ; la coordination générale et la mise en œuvre des actions de facilitation du transport des programmes routiers en cours d'exécution. Elles porteront également sur la poursuite des actions visant la préservation du réseau routier communautaire par la mise en œuvre du plan d'action proposé par le Comité de Pilotage du PACITR de Dakar 2012 et la participation aux réunions régionales et sous régionales en vue de partager l'expérience de la Commission avec les autres organisations.

Toujours, dans nos priorités, je puis vous assurer Honorables Députés que la sécurité alimentaire dans la sous-région continuera à être au cœur de nos préoccupations.

Il s'agira de définir une stratégie de relance du secteur agricole en vue de la réalisation d'une sécurité alimentaire durable.

Cette stratégie devrait prendre en considération les préoccupations liées à la maîtrise de l'eau, à la recherche d'une amélioration de l'approvisionnement en intrants de qualité (semences et engrais), au meilleur accès à l'énergie, à l'amélioration de la valorisation des productions (promotion de l'agro-industrie), au développement des infrastructures en vue d'améliorer la commercialisation des productions et les échanges tant locaux que régionaux. Elle devrait s'appuyer sur une conservation des ressources naturelles et de l'environnement.

C'est dans cette perspective que le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a mis en place un Comité de Haut Niveau chargé de réfléchir et d'identifier les solutions les meilleures de lutte contre cette crise au sein de l'UEMOA.

A la suite de ses différentes rencontres, le Comité de haut niveau a identifié neuf axes d'intervention prioritaires qui sous-tendront les activités de 2013. Il s'agit de la maîtrise de l'eau ; de l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; de l'accès aux marchés sous régional et international ; du développement d'instruments régionaux de gestion de la sécurité alimentaire ; de l'amélioration de l'état nutritionnel ; des réformes du cadre institutionnel ; de la recherche agricole et transfert de technologies ; du renforcement des capacités et du financement de l'agriculture.

Honorables Députés, en 2013, notre Union devra enfin relever un grand défi : la Paix. En effet, la conduite des programmes et activités d'intégration socio-économique et la sécurisation des richesses de l'espace UEMOA nécessitent un environnement de sécurité, de paix, de stabilité et de démocratie.

Et vous savez, et nous le vivons, que notre sous-région ouest-africaine est traversée par de nombreuses crises et divers facteurs d'instabilité liés à la criminalité transfrontalière, à la prolifération d'armes légères, ainsi qu'aux défis environnementaux, qui fragilisent les acquis de l'intégration au sein de l'espace UEMOA.

Je saisis cette occasion solennelle, pour réaffirmer notre profonde solidarité au peuple malien et notre attachement ferme à la préservation de l'unité et de l'intégration territoriale du Mali.

Je salue, à cet égard, l'engagement des forces amies et africaines dans cette noble cause. C'est dire, une fois de plus, l'importance capitale du chantier Paix et Sécurité que Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal a la responsabilité de conduire, en sa qualité de Président du Comité de haut niveau. Sur ses instructions les experts des États membres ont mené une réflexion approfondie sur la question de la paix et de la sécurité dans l'Union, à partir d'une série de séminaires tenus à Dakar, successivement en octobre et en décembre 2012.

Le Comité Interparlementaire a apporté une contribution appréciable à cette réflexion.

Cette réflexion a porté sur la problématique paix et sécurité dans l'espace UEMOA, l'état des lieux pour la gestion de cette problématique, le champ d'intervention pour conduire ce chantier sur la base des spécificités de l'Union et enfin sur le meilleur cadre institutionnel, organique et juridique ainsi que les mécanismes de fonctionnement appropriés pour piloter le chantier.

Elle a débouché sur l'élaboration d'un document d'orientation et d'un projet d'Acte additionnel qui ont été validés par le Comité de Haut Niveau, le 11 décembre 2012 à Dakar.

L'année 2012 aura dès lors, été à la fois celle du retour de l'espérance dans les pays de l'Union affectés en 2011 par des troubles sociopolitiques et du rappel à la conscience des dirigeants du devoir de persévérance dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité en tant que facteurs primordiaux du développement et du succès de l'intégration, en raison de l'apparition de nouveaux foyers de tension dans la sous-région, parfois sous des formes inédites.

Ces évolutions contrastées du climat social, politique et économique de l'Union témoignent de la justesse des impulsions nouvelles données au chantier de

l'intégration par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, notamment celles visant la prise en charge des questions de paix et de sécurité, de sécurité alimentaire, d'énergie et de financement des économies.

L'Union poursuivra la mise en œuvre de ses chantiers, en intégrant les nouvelles évolutions ainsi tracées qui sont de nature à renforcer sa proactivité face aux situations nouvelles qui pourraient apparaître. Elle continuera notamment à faire face aux urgences nées des effets des dérèglements climatiques tels que les inondations intervenues successivement en 2011 et 2012 dans certaines zones. La nouvelle phase du Programme Economique Régional, qui couvre la période 2012-2016, constitue un cadre propice pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations majeures des populations de l'Union tout en renforçant les infrastructures économiques de base pour accélérer la croissance économique de l'Union. La mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2020 de la Commission permettra d'améliorer le ciblage et l'efficacité de ses interventions, en vue de contribuer à la mise en place d'un marché régional où règne la prospérité, pour le plus grand bien de nos populations que vous représentez dignement.

Je vous remercie de votre aimable attention, dans l'espoir de vous retrouver très bientôt sous la bannière « Parlement de l'Union ».